

MAIRIE DE FLEY

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 19 juillet 2012

Réuni sous la présidence du Maire, Monsieur François GARY.

Etaient présents : MM. François GARY, Jean-Noël GORGE, Christian GERMAIN, Philippe de la BUSSIERE, Mme Valérie ROSSIGNOL, Mme Anne-Lise MOULIN, M. Jean-Pierre GILBERT et M. André DAVID.

Etait excusé et a donné pouvoir : M. Patrick LONJARET a donné pouvoir à Mme Valérie ROSSIGNOL

Etaient excusés : M. Laurent PIERRE, Mme Michèle LUQUET

Secrétaire de séance : M. Jean-Noël GORGE

Lecture et approbation du P.V. de la séance du 31 mai 2012



1°) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le maire fait part au CM des discussions qui ont lieu à la communauté de communes concernant une éventuelle délégation de la compétence voirie à la ccScC. Le conseil est hostile à une mesure qui lui enlèverait la maîtrise de l'entretien de la voirie communale, en revanche il pourrait envisager une délégation limitée à la voirie d'intérêt inter-communale, c'est à dire les principales voies d'accès de Fley et de Rimont. L'avantage qu'en retirerait la commune serait que les marchés traités au niveau de 30 communes se feraient à des prix plus intéressants. Pour l'immédiat ce n'est pas à l'ordre du jour et le CM serait amené à en délibérer avant toute décision.

Vu les statuts de la ccScC en date du 29 février 2012,

Vu que la Taxe de Séjour a été instaurée en 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal de Fley:

Dans le cadre des compétences obligatoires, pour le développement économique

- ➔ La création, l'entretien, et la gestion d'aires de camping-cars.
- ➔ De modifier les statuts de la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise tels qu'ils sont annexés à la présente délibération ("Gestion de la taxe de Séjour" en lieu et place de "étude et instauration de la taxe de séjour").

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la décision de la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise

Vu les statuts de la ccScC en date du 29 février 2012,

Dans le cadre du projet des Locaux de la ccScC pouvant accueillir des permanences de Service Public,

Vu les différents échanges avec le Sous-Préfet concernant la formulation de cette prise de compétence,

Il est proposé au Conseil Municipal de Fley:

Dans le cadre des compétences facultatives pour les actions sociales et aide à la personne

- ➔ De modifier les statuts de la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise tels qu'ils sont annexés à la présente délibération (Mise en oeuvre d'une politique d'accueil de services publics à l'exception de la sécurité sociale et de la mission locale).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la décision de la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise à condition que la Mairie en garde le pouvoir.

2°) ASSAINISSEMENT

Le Maire présente le devis de la société Pascal GUINOT Réseaux, pour le busage du fossé Sud des eaux pluviales sur une longueur d'environ 40 mètres. Le Conseil municipal valide le devis d'un montant de 3 260.30 € pour la réalisation des travaux.

Une invasion de ragondins a causé des dégradations au niveau des lagunes. Un avis pour leur réparation sera demandé à l'entreprise GUINOT.

3°) CIMETIÈRE

A - Le Maire présente le projet d'aménagement du cimetière pour installation d'un ensemble cinéraire et présente le devis de la société MANSUY.

Vu les projet et devis présentés par la SARL MANSUY,

Vu la nécessité de créer un ensemble cinéraire dans le cimetière communal de Fley,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :

- De créer 3 caves urnes et l'aménagement gravillonné d'une allée d'une surface réservée à cet ensemble cinéraire, pour un prix de 1 500.00 € maximum TTC.

B - Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif pour une cave-urne et une concession d'un m² sur une durée à définir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :

- De fixer le tarif pour la cave-urne, (avec possibilité de dépôt de 3 à 4 urnes) avec la concession correspondante d'un m², à 350.00 € pour une durée de 30 ans, ceci à compter du 1er août 2012.

4°) ASSOCIATION NEUF FONTAINES ANIMATIONS

Le Maire présente le compte de résultat et un courrier de l'association Neuf Fontaines Animations du 26 février 2012, concernant une demande de subvention pour les aider à mener à bien leurs projets dont la reprise de l'arbre de Noël des enfants suite à l'arrêt de l'association Les Petits Mômes et une animation intergénérationnelle. d'organisation de l'arbre de Noël des enfants de Fley.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, moins l'abstention de M. Jean-Noël Gorge, le Conseil municipal décide d'octroyer un complément financier de 400 € à l'association Neuf Fontaines Animations pour organiser l'arbre de Noël des enfants de Fley, et précise : et seulement à cet effet.

5°) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE & FISCALITES LOCALES

Le Maire présente la situation financière de la commune pour étude et réflexion collégiales.

Il est à retenir :

- Une gestion équilibrée de la commune.
- Le produit des impôts locaux à hauteur de 42 811 € se révèle très inférieur à la moyenne départementale (indice 175 pour 298 pour le département et 300 pour la région).
- La capacité financière annuelle s'élève à 31 612 € soit un peu moins que la moyenne régionale (indice 129 pour 148 au département et 134 la région)
- La part des foyers non imposable atteint un taux de 67.1% contre 51,5 % au niveau départemental, 50, 6 % au niveau régional et 53,3 % au niveau national.
- La base d'imposition nette des ménages au profit de la commune paraît très en dessous de la moyenne. En revanche le paragraphe "taux rebasés des impôts locaux" fait apparaître des taux pour TFB et TFNB dans la moyenne, mais la TH est à 8,26 % pour 12,22 % de moyenne départementale 13,10 % régionale et 12 % au niveau national.
- Différents points, nécessitent des explications de la part du Responsable du Trésor Public pour leurs compréhension et interprétation. M. le Maire et les adjoints prendront rendez-vous avec M. CHAPOTOT.

6°) LOCATION DES LOGEMENTS DE LA COMMUNE

A- La maison communale de Rimont libérée au 30 juin par M. BOONE est louée depuis le 01 juillet à Mme LECKI. Le loyer s'élève à 480 € par mois.

Quelques réparations sont envisagées après quinze années sans investissement de la commune. La plomberie a été réparée rapidement en raison des besoins de la locataire, de même le ramonage de la cheminée a été effectué. Ultérieurement cette obligation annuelle est à la charge du locataire.

Concernant la menuiserie, différentes interventions sont à réaliser : volets, butées de portes, seuil et habillage des tuyaux de la VMC dans les chambres et habillage et finition du limon de l'escalier. Le Maire présente le devis de La Buxynoise de Menuiserie de 939,89 euros pour cette remise en état.

Les travaux seront réalisés rapidement.

La VMC hors d'usage sera remplacée par l'entreprise Dalbec selon le devis communiqué de 200,09 euros.

L'achat d'un poêle à bois nécessaire pour le chauffage sera effectué pour l'automne. Pour décision du modèle, MM GARY, GORGE et GILBERT ont à charge de demander des devis pour le poêle et son installation. Le conseil délègue à M. GARY le choix final du modèle et du fournisseur.

B- L'appartement au dessus de la Mairie sera loué à Mme CHATAIN au 1er août à la suite du départ de M. GOYON.

7° QUESTION DIVERSES

→ Manifestation KOMBI VW 26 - 27 - 28 juillet 2012 est encadrée du point de vu de la circulation par deux arrêtés, l'un du Maire, l'autre du Conseil Général.

→ Transport scolaire

Compte rendu est fait par Mme Anne-Lise MOULIN de la réunion du 02 juillet 2012. Il s'avère que 9 enfants fréquenteront les écoles communales de Buxy. Le minibus ne pouvant transporter que 8 enfants, la priorité sera donnée aux enfants de l'école élémentaire. A Rimont, les 3 enfants du hameau prendront le mini bus au niveau de l'arrêt situé près de la maison communale. Une réunion est prévue fin août pour l'organisation du transport.

→ Clocher, l'entreprise Horloge Plaire doit intervenir prochainement pour régler l'horloge de l'église de Fley.

→ Syndicat intercommunal des eaux

Le Maire expose le rapport sur le prix et la qualité du service public.
Celui-ci est en mairie à disposition du public.

→ Archives communales

Notification de l'instruction du dossier de demande de subvention par le Conseil Général.

→ Devis d'entretien et réparations des véhicules Trafic & Boxer de la commune faits par M. BORNE pour un montant de 795.35 euros et 726.25 euros sont acceptés.

→ Fermeture Mairie du 06 au 18 août 2012

Le Maire,
François Gary.